

A l'appel de l'intersyndicale CGT – FO – FSU - Solidaires – UNEF de Loire-Atlantique et des comités Etudiants et Lycéens, nouvelle journée de mobilisation le

Samedi 9 avril à 14 heures
à NANTES, Esplanade des machines de l'île
à SAINT-NAZAIRE, Gare SNCF

LOI TRAVAIL

Ni amendable, ni négociable, seule issue : le RETRAIT !

Amplifions la mobilisation

Encore plus forte que les 9, 17 et 24 mars, la journée de mobilisation du 31 contre la casse du Code du Travail a été un véritable succès.

1,2 millions de jeunes, de salariés, de privés d'emplois et de retraités ont manifesté dans 250 villes. Plusieurs milliers d'arrêts de travail ont été recensés. En Loire-Atlantique, nous étions près de 40 000 à manifester à Nantes, Saint-Nazaire, Ancenis et Châteaubriant.

Partout la même exigence : le RETRAIT du projet de Loi Travail

Après ce succès retentissant, appuyé par le fait que 70 % de la population estime qu'il faut retirer ce texte, le gouvernement tente de nouvelles manœuvres pour fissurer le mouvement en promettant quelques prises en compte des revendications des organisations de jeunesse. Mais personne n'est dupe, la philosophie globale restera inchangée. La seule amélioration à apporter à ce texte de loi du 19ème siècle, c'est son RETRAIT !

Le gouvernement doit cesser son entêtement à porter une loi qui, dans un contexte de hausse du chômage, d'explosion de la précarité et de la pauvreté, va, de nouveau durement toucher celles et ceux qui créent les richesses, les salariés, et donner de nouveaux moyens à ceux qui les captent, les actionnaires. Cette loi va organiser une régression généralisée des droits, créer un dumping social entre les entreprises d'un même territoire et d'une même branche, aggraver les inégalités entre salarié-es et hypothéquer l'avenir de la jeunesse.

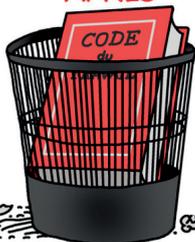
Flexibilité, précarité, licenciements, augmentation du temps de travail, remise en cause des 35 h et des conventions collectives, dates de congés reportées au dernier moment, indemnités prud'homales abaissées... Voilà ce que ce Gouvernement veut nous imposer !

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

AVANT



APRÈS



www.cgt44.org

0720
10
2015

Eh bien c'est NON ! La jeunesse crie partout « on vaut mieux que ça ! ». Avec elle et les salariés, retraités et privés d'emploi, la CGT est investi pour construire ce « mieux » !

Jusqu'au retrait, pas question de relâcher la pression, même pendant les vacances de printemps. L'entêtement du gouvernement HOLLANDE/VALLS ne parviendra pas à entamer notre détermination !

Partout dans nos professions, organisons des assemblées générales pour débattre avec les salariés de la nocivité avérée de ce projet de loi. Il nous faut intensifier la mobilisation et préparer la poursuite du mouvement jusqu'à la grève reconductible si nécessaire pour bloquer l'économie jusqu'au retrait !

**On ne lâche rien, on continue,
déterminés à gagner**

La loi travail, c'est :

L'inversion de la hiérarchie des normes, qui permet que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective même s'il est moins favorable, et qui généralise les logiques de dumping social et d'inégalité entre les salariés. Ce principe ne s'applique au début qu'au temps de travail, et sera ensuite généralisé à l'ensemble du code du travail.

C'est ce qui permet le travailler plus pour gagner moins !

- Les jours de congés ne seront plus garantis par la loi mais définis par accord d'entreprise (à l'exception de ceux pour événement de famille sur lesquels le gouvernement a été obligé de reculer).
- La possibilité de majorer 5 fois moins les heures supplémentaires par simple accord d'entreprise.
- La possibilité de moduler le temps de travail sur 3 ans et de reculer d'autant le déclenchement d'heures supplémentaires.
- L'incitation à étendre les forfaits jours avec des modalités de négociation dérogatoires (salarié mandaté). C'est au contraire une réglementation stricte qui est nécessaire pour que la France respecte enfin le droit européen. C'est le sens des propositions

La facilitation des licenciements :

- Les critères des licenciements économiques restent identiques à ceux de l'avant-projet de loi et permettent à un groupe prospère de se débarrasser impunément d'une filiale française.
- Les accords de compétitivité sont étendus aux cas de « développement » de l'emploi, et permettent d'imposer baisse de salaire horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement pour motif personnel.

La casse de la démocratie sociale dans l'entreprise :

- La possibilité de faire passer des accords d'entreprise contre l'avis des syndicats représentant 70% des personnels.
- La possibilité, par accord de branche, de transformer les Négociations Annuelles Obligatoires (salaires...) en négociations triennales.

La remise en cause de la médecine du travail :

- La suppression de la visite médicale obligatoire d'embauche.

déjà transmises par l'Ugict-CGT au gouvernement, et restées sans réponse depuis novembre 2015.

- La désresponsabilisation des employeurs en matière de santé et de sécurité.
- La possibilité de fractionner les 11 heures consécutives de repos, pour les salariés en forfaits jours est renvoyée à une concertation avant octobre 2016.
- Un droit à la déconnexion en trompe l'oeil (application au 1er janvier 2018 sans aucune valeur contraignante).

LE GOUVERNEMENT RETOUQUE LA LOI TRAVAIL POUR CALMÉR LA JEUNESSE



- En cas de transfert ou cession d'entreprise « nécessaire à la sauvegarde d'une partie des emplois », l'obligation de maintenir les contrats de travail est supprimée.

- La mise en place d'une durée de vie de 5 ans pour les accords d'entreprise, sans maintien des avantages acquis pour les salariés.
- Le changement de mission des médecins du travail qui passent d'une logique de prévention à une mission de contrôle des salariés.

lacgt44.fr/

*Se rassembler est une force,
adhérez à la CGT*

BULLETIN DE CONTACT DE SYNDICALISATION

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél. : Fax :

e-mail :

Entreprise :

Secteur d'activité :

Localité :

Bulletin à renvoyer à la cgt.



Union Départementale CGT 44
Maison des Syndicats
1, place de la Gare de l'État - C.P. n° 1
44276 NANTES cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 80
ud44@cgt.fr



Union Locale NANTES
Maison des Syndicats
1, place de la Gare de l'État - C.P. n° 1
44276 NANTES cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 60
union-locale@cgt-nantes.com

Union Locale SUD-LOIRE
16, rue Monnier - 44400 REZÉ
Tél. : 02 40 84 34 89
ulcgtreze@wanadoo.fr

Union Locale BASSE-LOIRE
Place des 12 Femmes en Colère
44220 COUÉRON - Tél. : 02 40 86 21 43
ulcgtbasseloire@gmail.com

Union Locale CARQUEFOU
Impasse de la Hache
44470 CARQUEFOU
Tél. : 02 40 30 32 45 -
Fax : 02 51 13 59 44
contact@cgt-ul-carquefou.fr

Union Locale ST-HERBLAIN
42, rue de la Dutée
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02 40 92 15 63
cgt.ul.stherblain@wanadoo.fr

Union Locale CHATEAUBRIANT
1, rue de la Gare
44110 CHATEAUBRIANT
Tél. : 02 40 81 04 82
unionlocale-cgt@orange.fr

Union Locale ANCENIS
Espace Corail
30, rue Francis Robert
44150 ANCENIS
Tél. : 02 40 96 07 09
ulcgtancenis@orange.fr

Union Locale ST NAZAIRE
Maison des Syndicats
4, rue Marceau
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. : 02 40 22 23 21
secretariat.cgt.saint-nazaire@wanadoo.fr

Union Locale BLAIN
1, chemin de la Prée
44130 BLAIN
02 40 87 07 12
ulcgtblain@gmail.com

Union Locale PAIMBOEUF
2 rue Pronzat
44560 PAIMBOEUF
Tél. 09 60 42 20 78
Fax 02 40 27 60 44
ul-cgt44560@orange.fr

Union Locale CLISSON
1, rue des Filatures
44190 CLISSON
Tél. : 02 28 01 84 41 - 06 40 21 71 39
unionlocalecgtclisson@orange.fr

